



Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Chabestan
 Chateaufeuf d'Oze
 Le Dévoluy
 Furmeyer
 Manteyer
 Montmaur
 Oze
 Rabou
 La Roche des Arnauds
 Saint-Auban d'Oze
 Le Saix

Veynes, le 1^{er} juillet 2015

aux Communes adhérentes à la
 Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Nos Réf. : JMB.BM.CC. – 303/2015

**Objet : Nouvelle compétence « station de Céüze » -
 Notification aux communes. LRAR**

Madame, Monsieur le Maire,

Le conseil communautaire s'est réuni le 23 juin 2015 et a adopté à l'unanimité des voix la modification des statuts, suite à la dissolution du SIVU de Céüze, afin d'intégrer les activités relatives à la gestion du domaine skiable.

Un nouveau libellé des statuts est proposé à l'avis du conseil communautaire et se substituera à celui actuellement inscrit dans le domaine compétences obligatoires, paragraphe développement économique.

« Considérant l'histoire de la station, la situation géographique du site à proximité du bassin de population gapençais, les potentialités touristiques et sportives, le développement du massif de Céüze est considéré d'intérêt communautaire.

Ce développement embrasse tout type d'activités qu'il relève :

- des activités de pleine nature
- des activités sportives
- des activités d'hiver (ski alpin, nordique, raquette, ...)

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy organisera les services correspondants et mettra en œuvre les actions et opérations qui contribueront à ce développement. »

Maison des Communes
 3 bis, Rue du Jeu de Paume
 BP 15 - 05400 Veynes
 Tél : 04 92 58 02 42
 Fax : 04 92 58 19 71
 accueil@ccbd.fr
 www.ccbuechdevoluy.fr



Selon la réglementation chaque conseil municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois à partir de la date de réception du présent courrier.

La modification des statuts proposée sera adoptée à la majorité qualifiée (deux/tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux/tiers de la population)

Restant à votre disposition pour plus amples informations,

Veillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Lé Président,



Jean-Marie Bernard